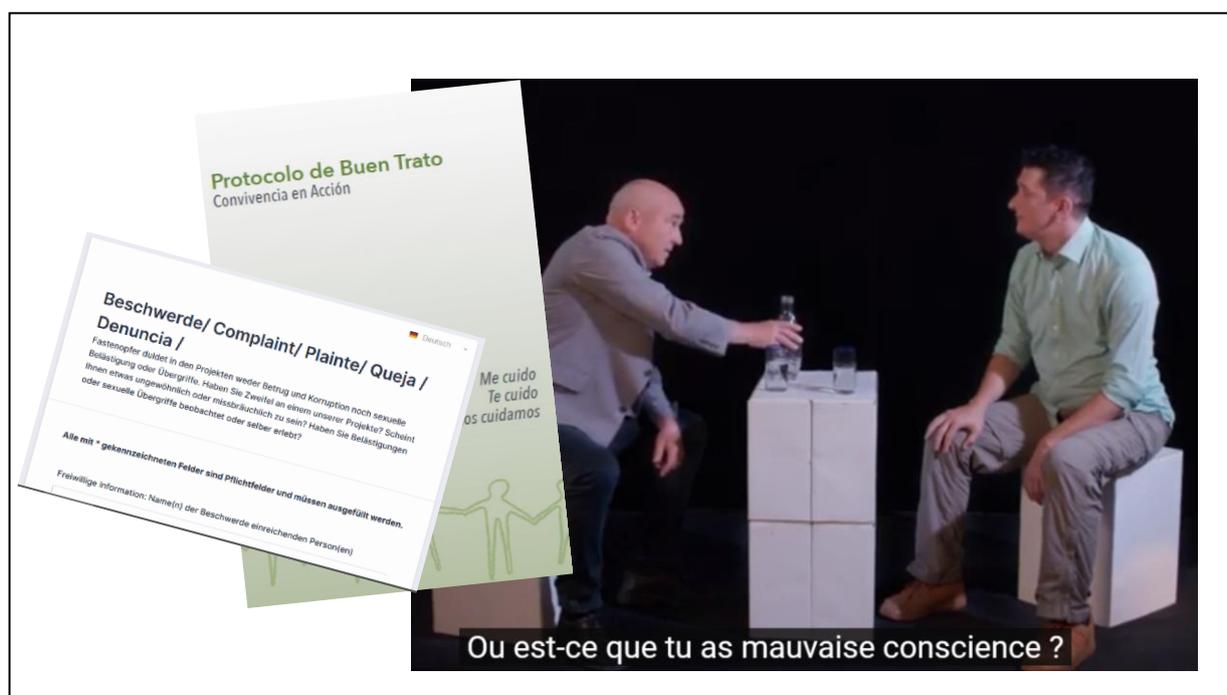


## Rapport annuel 2021 - version courte



De gauche à droite : le formulaire de plainte anonyme ; un document sur le « bien vivre ensemble » élaboré par le programme Colombie ; une représentation du théâtre-forum contre les abus de pouvoir.

Introduction .....	2
1 Activités et résultats 2021 .....	2
1.1 Action de Carême (Suisse) .....	2
1.2 PSEAH / Prévention contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels .....	3
2 Cas signalés en 2021 .....	4
3 Dispositif de signalement .....	5
4 Perspectives pour 2022.....	6

## Introduction

Du point de vue de la conformité, la deuxième année de pandémie a été passionnante et riche en événements. Tant en Suisse que dans les programmes, le thème de l'abus de pouvoir était plus présent que jamais, et une sensibilisation croissante de la société et des organisations a été constatée. Par exemple, une organisation partenaire a informé de manière transparente tous les bailleurs de fonds d'un cas de corruption, bien qu'un seul projet et un bailleur de fonds spécifique aient été concernés. Ce type de transparence devient de plus en plus normal, tant au Nord qu'au Sud, et contrairement à ce que l'on pourrait craindre, il inspire davantage confiance qu'il ne nuit à la réputation de l'organisation en question.

La majorité du personnel a été sensibilisée à la problématique et à la complexité des abus sexuels et de pouvoir dans le cadre d'un théâtre-forum organisé par Action de Carême. La plupart des organisations partenaires de nos programmes se sont également penchées, sous différentes formes, sur les thèmes des abus de pouvoir et de la prévention de ces abus et ont parfois déjà adapté leur méthode de travail. Par exemple, dans un projet d'aide d'urgence d'une organisation partenaire au Burkina Faso, les bénévoles distribuent toujours les biens de secours au moins en binôme (protection de la population contre la corruption lors de la distribution et protection des collaboratrices et collaborateurs contre la criminalité et les tentatives de pression). Les denrées alimentaires sont, quant à elles, distribuées de manière décentralisée dans les villages plutôt qu'au siège de l'organisation (protection du groupe cible, généralement des femmes, contre les agressions pendant le transport et garantie d'une distribution équitable dans le village). De tels exemples montrent comment les mesures contre les abus de pouvoir commencent à faire leur chemin dans la réalité des projets.

La plupart des objectifs fixés pour l'année 2021 ont été atteints, notamment la révision du processus de conformité, la tenue du théâtre-forum pour les collaborateurs et collaboratrices et diverses activités dans les programmes. Toutefois, le nombre de cas de Covid-19 a empêché la tenue de la réunion des coordinations à Hertenstein et donc la présentation du théâtre-forum qui y était prévue. De même, l'échange sur les différentes approches au sein des programmes et des organisations partenaires a dû être reporté à l'année prochaine, car la communication sur des sujets aussi sensibles est nettement plus difficile sans visites personnelles.

## 1 Activités et résultats 2021

### 1.1 Action de Carême (Suisse)

#### Théâtre-forum

La sensibilisation des collaboratrices et collaborateurs au thème des abus sexuels s'est faite par le biais d'un théâtre-forum. La troupe de Roger Nydegger (Kuckuck Productions) a joué des scènes spécifiques développées pour et par Action de Carême. Une modératrice externe a animé la discussion. Le contenu portait sur les différentes dimensions de l'abus de pouvoir, sur la complexité de tels cas et sur les nombreuses « zones d'ombre ». Entre les scènes, un input a été donné sur le comportement à adopter en cas de signalement et sur l'état des mesures et des activités chez Action de Carême. Le théâtre-forum a permis de surmonter les craintes liées au thème et les collaborateurs et collaboratrices ont pu remettre en question de manière critique leurs attitudes et leurs valeurs.

Environ trois quarts des collaboratrices et collaborateurs d'Action de Carême ont participé à l'une des deux représentations à Lucerne et à Berne. À Berne, la représentation était également ouverte aux collaborateurs et collaboratrices des organisations membres de l'alliance SuFoSEC, qui ont largement profité de cette opportunité.

## En ligne

Le contenu de la page « Conformité » a été remanié et sera mis en ligne en 2022. L'accent a été mis sur la transparence en tant que valeur fondamentale.

Dès 2020, la page d'accueil a été complétée par un formulaire permettant de signaler des cas de manière anonyme et facilement accessible. En 2021, le formulaire a été traduit en cinq langues. Si une personne le remplit, un e-mail est automatiquement généré. Un raccourci vers le formulaire a été inséré sur la page d'accueil d'Action de Carême afin de faciliter le signalement.

## Movis

Action de Carême a toujours un contrat avec le service de médiation Movis, auquel les collaborateurs et collaboratrices peuvent s'adresser de manière décentralisée et gratuite.

## Processus de déclaration

Le processus de traitement des signalements a été revu. Un accent particulier a été mis sur la gestion de la partialité au sein du département Coopération internationale (voir **Conclusions de l'utilisation du dispositif de signalement**).

## Archivage des cas et protection des données

Une discussion sur une meilleure protection des données avec une limitation des droits d'accès a été lancée et, parallèlement, des options ont été examinées sur la manière dont la documentation des cas clôturés pourrait être stockée dans une base de données.

## Coopération

La collaboration avec d'autres organisations a eu lieu en 2021, principalement avec les organisations membres de l'alliance SuFoSEC dans le groupe d'étude PSEAH<sup>1</sup>.

## Formation continue

La personne responsable du service de conformité des projets a participé à un cours en ligne sur la corruption mondiale organisé par le Centre international d'études parlementaires (Londres).

En outre, elle a participé à un webinaire de Western Union sur le thème « Fraud Prevention ». Les principales conclusions ont été présentées en interne.

## 1.2 PSEAH / Prévention contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels

Une enquête menée fin 2021 a révélé que dans **quasiment tous les programmes nationaux**, le thème de PSEAH/Safeguarding/Mécanismes de feedback était au moins à l'ordre du jour et abordé en 2021. Divers ateliers, webinaires et discussions ont eu lieu. L'approche varie considérablement en fonction du contexte et des priorités des équipes au sein des programmes. Il existe des approches plutôt techniques, qui se concentrent d'abord sur les documents et les responsabilités, ou d'autres qui mettent l'accent sur les relations entre les personnes ou, concrètement, sur les procédures à suivre dans les projets. Cette question sensible peut aussi, par exemple, être abordée d'abord par le biais des droits fonciers et du rôle des femmes dans la société et la famille ou par des mécanismes généraux de feedback.

La plupart des programmes ont également abordé le sujet avec les **organisations partenaires** et/ou ont fait un **état des lieux** de la situation. Différents ateliers ou autres activités sont prévues pour l'année prochaine. De nombreuses organisations partenaires des programmes internationaux sont atteintes par

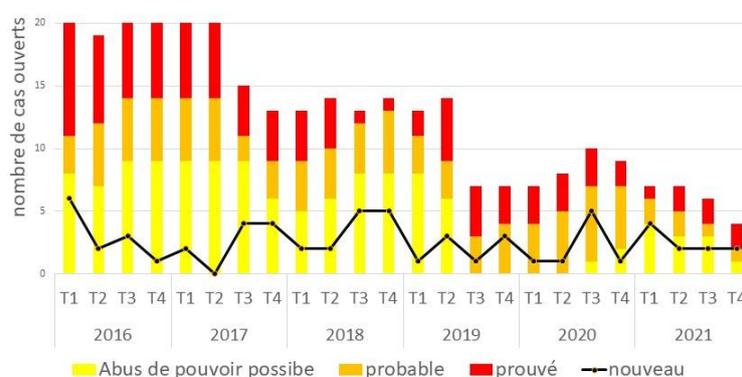
---

<sup>1</sup> Prévention contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels

le biais des activités menées dans les programmes pays respectifs. Pour d'autres, le thème est au moins à l'ordre du jour et sera pris en compte dans la planification 2022.

## 2 Cas signalés en 2021

En 2021, 10 nouveaux cas ont été signalés et 14 cas ont été clôturés. À la fin de l'année, 4 cas étaient encore ouverts. Le nombre de déclarations se situe donc dans la fourchette habituelle. Toutefois, depuis le début de la pandémie, le nombre de cas ouverts est à chaque fois inférieur, ce qui indique un traitement plus rapide. La réduction des possibilités de voyage a rendu plus difficile un dialogue approfondi et adapté avec les organisations partenaires concernées. Les cas mineurs et clairs (par exemple lorsque l'organisation avait déjà pris des mesures) ont donc été réglés plus rapidement et de manière plus pragmatique. Cela a permis de réduire la pression sur les organisations partenaires et également sur les personnes chargées de la coordination.



Bien que le nombre de nouveaux cas avant et pendant la pandémie n'ait pas beaucoup évolué, la réduction des visites sur le terrain et l'absence d'audits augmentent le risque d'abus de pouvoir non signalé. Les situations individuelles difficiles dans les pays peuvent également avoir conduit à des actes désespérés. Une augmentation des cas signalés n'est donc pas exclue en 2022 et 2023, lorsque les visites seront à nouveau plus nombreuses.

### Type et lieu des cas

Cette année encore, la plupart des cas concernaient des détournements de fonds de projets ou une mauvaise tenue de la comptabilité. Un cas concernait une décision d'Action de Carême (voir **Utilisation du dispositif de signalement Fehler! Verweisquelle konnte nicht gefunden werden.**), un autre cas concernait une agression sexuelle. Tous les continents et cinq pays ont été concernés. Un cas signalé, mais pour lequel aucun abus de pouvoir n'a finalement été constaté, concernait la Suisse.

### 3 Dispositif de signalement

#### Utilisation

Depuis le début de l'année 2021, un formulaire de signalement anonyme est accessible sur le site d'Action de Carême. Deux signalements concernant Action de Carême ont été réalisés par ce biais :

- La première fois, le formulaire a été utilisé par une personne visiblement déçue par Action de Carême, qui a exprimé sa frustration par des insultes. Ce message prouve que le formulaire sur la page d'accueil est tout à fait accessible. Aucun cas n'a été ouvert pour ce signalement.
- La seconde fois, le formulaire a été utilisé par une coordination de programme déçue par la rupture de la collaboration. Dans ce cas, des collaborateurs et collaboratrices d'Action de Carême étaient au centre des accusations.

S'il est réjouissant de constater que le formulaire de signalement a été utilisé, l'utilisation qui en a été faite jusqu'ici montre également les abus potentiels. En raison de la sensibilisation croissante, les formulaires de signalement sont complétés de manière ciblée, notamment par des groupes qui utilisent régulièrement internet. Cela concerne en général des personnes vivant dans les pays du Nord et, dans les programmes d'Action de Carême, en particulier les coordinateurs et les coordinatrices de projets.

#### Conclusions de l'utilisation du dispositif de signalement

Lorsque le **groupe cible ou les collaboratrices ou collaborateurs d'organisations partenaires** sont concernés, le signalement se fait généralement encore par la voie hiérarchique : de l'organisation partenaire à la coordination du programme pays, puis à la personne responsable du programme pays en Suisse qui en informe la personne responsable de la conformité des projets. Une méta-analyse d'Oxfam 2021 a montré que beaucoup d'informations et de temps étaient perdus par ce biais. La même étude a également souligné que les dispositifs répandus tels que les boîtes aux lettres, les numéros de téléphone internationaux ou les personnes de contact dans les organisations ne sont que très rarement utilisés malgré les campagnes d'information. Il est nécessaire de disposer de canaux de signalement à très petite échelle, conçus et adaptés par les personnes présentes elles-mêmes sur le terrain. Ces derniers devraient être intégrés dans un système de feedback qui traite également les feedbacks opérationnels. L'étude confirme donc la pertinence de l'approche d'Action de Carême qui consiste à expérimenter et à promouvoir des méthodes locales, adaptées et innovantes en plus des dispositifs de signalement en ligne, et à renforcer la culture du feedback dans les projets.

**Les signalements concernant les collaborateurs et collaboratrices d'Action de Carême** ont légèrement augmenté. Alors qu'en 2020, une menace de signalement avait suscité l'inquiétude d'une collaboratrice, un signalement a effectivement été fait dans un autre cas en 2021. Dans les deux cas, les annonces faisaient suite à des décisions de chargé-e-s de programmes d'interrompre une collaboration existante. Les interruptions étaient bien justifiées et l'évolution qui y avait conduit était connue. Néanmoins, de tels signalements doivent également être pris au sérieux. Comme la personne responsable de la conformité des projets travaille dans le même département que les chargé-e-s de programmes et qu'elle est même elle-même responsable d'un programme pays, il en résulte une situation de partialité. Ce fait et l'attente d'autres cas de ce type ont été pris en compte lors de la révision du processus de conformité. Afin de pouvoir traiter de manière crédible et efficace les cas de signalement de décisions prises par les chargé-e-s de programmes, à l'avenir, il sera fait appel à une personne d'un autre département en qualité d'observatrice. Cette personne sera principalement chargée de garantir l'équité et l'écoute de la personne ou de l'organisation qui a fait le signalement.

#### 4 Perspectives pour 2022

En 2022, le thème « abus de pouvoir et safeguarding » sera approfondi à différents niveaux au sein d'Action de Carême.

- **L'échange avec et entre les coordinatrices et coordinateurs** lors de la réunion des coordinations à Hertenstein sera un moment important. Un théâtre-forum y sera organisé en anglais avec une traduction simultanée et sera suivi d'une discussion ouverte sur la mise en œuvre d'activités et les changements culturels.
- Un premier échange sur les expériences pratiques entre les chargé-e-s de programme doit déjà avoir lieu lors d'une réunion préalable du département Coopération internationale.
- Le nouveau **processus de conformité** sera publié sur intranet, également présenté dans le département Coopération internationale et **appliqué** à tous les nouveaux cas en 2022.
- La nouvelle **page sur la conformité** et la transparence sera mise en ligne et les données sensibles sur le serveur seront mieux protégées. Une **base de données** devrait également garantir l'archivage sécurisé des cas d'ici la fin de l'année.
- Un **outil vidéo**, basé sur le théâtre-forum, sera élaboré et utilisé pour l'introduction des nouveaux collaborateurs et collaboratrices lors de plusieurs événements de sensibilisation qui auront lieu en 2022.
- La **mise en réseau et la collaboration** avec d'autres organisations (surtout au sein de SuFoSEC) seront encore approfondies. Cela permettra de partager les connaissances et d'exploiter les synergies. Par exemple, un atelier commun sera organisé pour toutes les organisations partenaires des membres de l'alliance dans un même pays.
- Parallèlement, le **suivi individuel des programmes** et le **traitement des cas signalés** restent une priorité constante.

Action de Carême, mars 2022